

Le signalement des sujets des thèses en cours

Valoriser la thèse dès la première étape de sa vie

Les arrêtés du 16 avril 1974 relatifs aux doctorats d'état et de troisième cycle organisaient les modalités d'inscription d'un sujet et de soutenance. Parmi ces recommandations, l'article 6 du texte dédié au doctorat d'État préconise le signalement du sujet de thèse auprès d'un « fichier central »¹. Cependant aucune précision sur le voire les fichiers centraux n'est apportée : localisation, responsabilité, disciplines, circuit, etc. Aujourd'hui deux fichiers nationaux remplissent cette mission : le fichier central des thèses² et THESA³. Le premier, antérieur à ces arrêtés a été constitué à Nanterre sur un axe disciplinaire, l'autre plus tardif fédère les sujets des thèses en cours dans des établissements d'un type particulier : les grandes écoles (voir « Focus sur THESA » p. 15).

Le fichier central des thèses

Le fichier central des thèses (FCT) signale les sujets des thèses en cours de préparation dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche français habilités à délivrer le doctorat dans les disciplines de lettres et sciences humaines et sociales suivantes : *Lettres, Sciences humaines et sociales, Théologie, Droit, Science politique, Sciences économiques, Sciences de gestion.*

Historique

Le FCT est créé en 1970, à l'initiative du président de l'université Paris-X, pour signaler les sujets en cours et les thèses soutenues en lettres et sciences humaines et sociales. En 1974, le ministère élargit la mission du FCT aux thèses de droit, science politique, sciences économiques et sciences de gestion.

Ce n'est qu'en 1985, que l'arrêté⁴ portant sur la création du FCT établit ses statuts en le plaçant sous l'autorité

conjointe du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du président de l'université Paris-X. Cet arrêté est suivi un an plus tard d'une circulaire d'application⁵ relative à l'enregistrement des sujets des thèses.

La circulaire du 11 mars 1996 portant sur le signalement des thèses soutenues restreint la compétence du FCT aux sujets en cours ; le référencement des thèses soutenues dans Téléthèses, puis dans le catalogue du Système universitaire de documentation est alors confié aux bibliothèques universitaires.

Le 1^{er} septembre 2001, avec l'ouverture du site Internet du FCT, la base des sujets devient accessible en ligne et cinq ans plus tard, une nouvelle interface web permet l'alimentation décentralisée de la base : les établissements enregistrent directement leurs doctorants et les sujets.

En 2009, l'ABES s'est vu confier par le ministère la mission de gestion du dispositif de signalement et valorisation des thèses de doctorat soutenues dans les établissements français d'enseignement supérieur (voir « Multiples données et multiples partenaires du projet de portail des thèses françaises » p. 9). C'est dans ce cadre que le FCT a été transféré à l'ABES au 1^{er} janvier 2010.

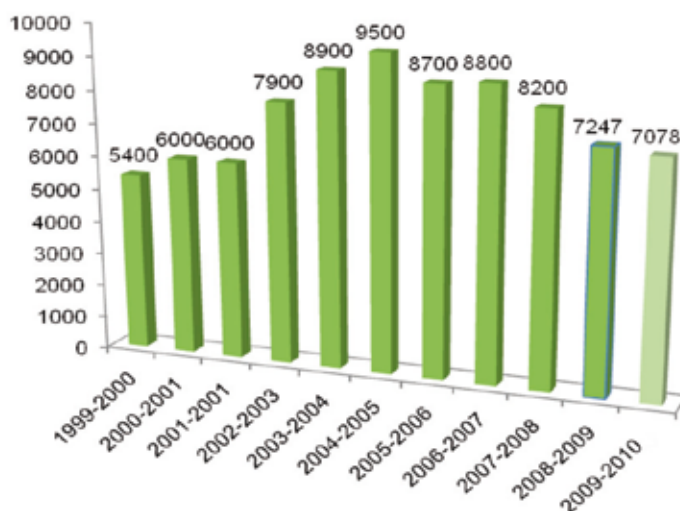
Il est à noter que cette mission « Thèses » de l'ABES n'inclut pas la gestion des aspects juridiques, pour lesquels le ministère demeure le seul interlocuteur.

Mission

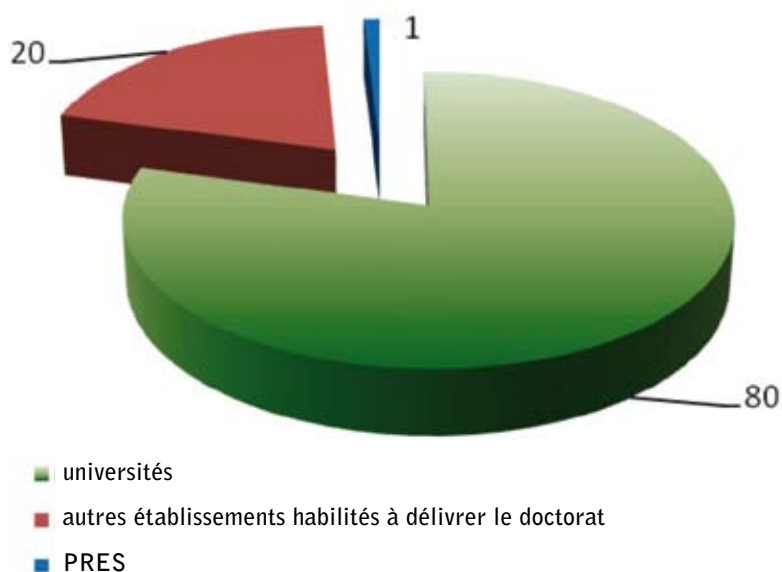
Le signalement des sujets de thèses en cours dans une base de données accessible au public sur Internet permet aux futurs doctorants, aux directeurs de thèses, et plus largement à l'ensemble de la communauté scientifique, d'avoir un aperçu de l'état de la recherche doctorale en cours, et de pouvoir faire le point sur un thème de recherche ou sur une discipline. Les thèses qui ont fait l'objet d'une soutenance sont quant à elles signalées dans le catalogue Sudoc (www.sudoc.abes.fr), bibliographie nationale des thèses. Il est d'ailleurs conseillé à tout futur doctorant de consulter le FCT et le Sudoc au moment du choix de son sujet afin de s'assurer que celui-ci n'est pas déjà traité.

En moyenne 7 611 primodocuments sont inscrits annuellement dans le fichier central des thèses. (cf. graphique « Évolution du nombre de primodocuments dans la base du FCT depuis dix ans »)

Évolution du nombre de primodocuments dans la base du FCT depuis dix ans



Établissements partenaires du FCT



Le FCT en chiffres

Le signalement des sujets de thèses dans les disciplines couvertes par le fichier central des thèses est assuré par 101 partenaires. La typologie de ces établissements habilités à délivrer le doctorat est la suivante : 80 universités, 20 autres établissements d'enseignement supérieur et 1 PRES. Il est à noter que 15 établissements n'ont pas inscrit de sujet depuis plusieurs années, aussi **72 universités, 1 PRES et 13 établissements** d'enseignement supérieur participent activement à l'alimentation et à la mise à jour de la base de données. (cf. graphique « Établissements partenaires du FCT »)

Le travail des correspondants consiste à saisir et à mettre à jour les informations relatives aux sujets de thèses des doctorants inscrits dans leur établissement (cf. graphique « Saisie et modification des données dans le FCT » : **5 370 nouveaux sujets ont été créés dans le FCT par les 154 correspondants depuis le 1^{er} janvier 2010**).

Afin de recueillir ces données, un formulaire téléchargeable depuis le site du FCT sur authentification, est mis à disposition des services habilités.

Celui-ci est transmis aux doctorants lors de leur inscription en 1^{re} année de thèse, puis retourné aux gestionnaires, qui alimentent la base via l'interface dédiée ; depuis le transfert de la mission à l'ABES, ce formulaire est conservé dans les établissements. De même, jusqu'à la soutenance, le doctorant peut informer le service responsable de tout changement sur sa situation (transfert d'établissement, changement de nom, etc.) ou sur son sujet (titre, directeur...) afin que la notice soit mise à jour. L'inscription de la soutenance clôt le cycle de vie de la fiche de thèse, qui reste publiée sur l'interface publique du FCT durant un an. À l'opposé, les thèses abandonnées sont « dépubliées » dès que la date d'abandon est saisie (elles restent visibles pour les gestionnaires de l'établissement), ce type d'information est cependant plus difficile à obtenir de la part des doctorants partants et parce qu'il n'existe pas de véritable procédure, à l'image de la procédure d'inscription, pour les abandons ou les transferts.

Pour 68 % des gestionnaires, chiffres recueillis au moyen d'une enquête en ligne, l'activité dans le FCT est irrégulière mais certaines périodes,

notamment le 1^{er} et le 4^e trimestres de l'année civile (janvier-mars et septembre-décembre), correspondent à des pics : dépôt des sujets de thèses des primodocorants, mise à jour des dates de soutenance ou d'abandon de la thèse.

Actuellement, la base de données compte près de 120 000 enregistrements tous statuts confondus (90 % en cours, 10 % soutenus ou abandonnés) ; cependant sur les 109 345 sujets de thèses déclarés comme « en cours » 30 % (33 158) le sont depuis plus de 10 ans !

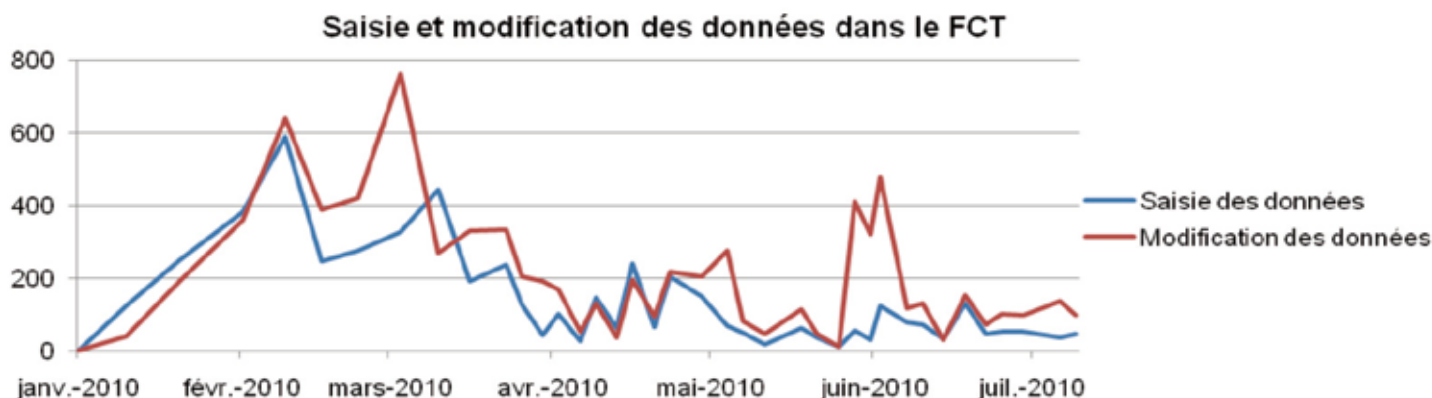
Un travail de nettoyage s'impose ; mais il est difficile d'obtenir des informations de la part des établissements qui tolèrent des interruptions de thèse sans démarche administrative spécifique et qui perdent souvent contact avec ces doctorants.

Une campagne de mise à jour des données du FCT est en cours à l'ABES, elle consiste à comparer ces données avec les thèses soutenues déclarées dans le Sudoc. Le contrôle de la qualité des données dans le fichier central des thèses (traitement des doublons, comparaison avec le Sudoc...) repose sur un travail de collaboration des gestionnaires avec l'équipe du FCT de l'ABES.

En effet un travail quotidien de suivi des données permet à l'administrateur du FCT de signaler les erreurs et alerter les responsables de la saisie dans les établissements afin qu'ils procèdent aux mises à jour et aux modifications.

Le FCT : un nouveau réseau à l'ABES

Une enquête en ligne menée depuis février 2010 auprès des utilisateurs professionnels du fichier central des thèses dans les établissements a permis à l'ABES de mieux les identifier et de connaître leurs pratiques pour le signalement des sujets de thèses.



Dans la grande majorité, les correspondants du fichier central des thèses travaillent dans un service de scolarité de 3^e cycle, un service des thèses, ou encore auprès d'une école doctorale ou d'un collège doctoral.

Afin d'améliorer le circuit de communication entre l'ABES et les correspondants dans les établissements et de favoriser les échanges au sein du réseau, une liste de diffusion a été créée.

Pour l'ABES, c'est un nouveau réseau atypique composé exclusivement de personnels administratifs qui se met progressivement en place. Acteurs essentiels dans l'accompagnement du doctorant de sa première inscription au dépôt de sa thèse avant la soutenance, ce réseau de professionnels qui initie le circuit de la thèse est le maillon qui complète la chaîne des interlocuteurs de l'ABES autour des thèses (réseaux Star et Sudoc). Il permet ainsi à l'ABES d'élargir sa compétence autour de « la vie de la thèse » à l'« avant » thèse ; cette ouverture participe de la philosophie du projet Portail des thèses.

L'avenir du signalement des sujets en France

Ainsi, les sujets des thèses en cours participent du projet Portail des thèses et les données du FCT seront intégrées à cette future application qui fédérera des informations sur les thèses de toutes disciplines, quels que soit leur support (papier ou électronique) et quel que soit leur statut dans le temps.

De plus le signalement des sujets ne sera pas limité aux disciplines visées par le FCT et couvrira l'ensemble des domaines de la recherche doctorale française.

Séverine Dabernat
et Émilie Romand-Monnier

dabernat@abes.fr
romand-monnier@abes.fr

⁴ Arrêté du 16 juillet 1985 modifié portant création d'un fichier central des thèses de doctorat ès lettres, en sciences humaines et sociales, droit, sciences politiques, sciences économiques et sciences de gestion
« Art. 1^{er}. - Il est créé un fichier central des thèses de doctorat dans les disciplines suivantes : Lettres, Sciences humaines et sociales, Droit, Sciences politiques, Sciences économiques et Sciences de gestion.
Art. 2. - Le fichier central des thèses est placé sous l'autorité conjointe du ministre de l'Éducation nationale et du président de l'université de Paris-X.
Il a son siège dans les locaux de l'université de Paris-X. »

¹ Arrêtés du 16 avril 1974 publiés au Journal officiel des 1^{er} et 2 mai 1974, p. 4668 à 4672

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000854693

Article 6

« Les candidats visés à l'article 5 déposent le sujet de thèse ou de recherche choisi auprès du président ou du directeur de l'établissement.

Le sujet doit être agréé par le directeur de recherche.

L'établissement communique les sujets déposés à un fichier central, destiné à assurer une meilleure information des chercheurs et à établir un inventaire des travaux de recherche en cours.

L'agrément et le dépôt du sujet de thèse ou de recherche doivent être renouvelés au terme d'une période de cinq ans. »

² <http://www.fct.abes.fr/>

³ <http://thesa.inist.fr/>

⁵ Circulaire n° 86-143 du 18 mars 1986 relative à l'enregistrement des sujets des thèses au fichier central des thèses (thèses en cours).

« Texte adressé aux recteurs, présidents d'université et aux directeurs d'établissements d'enseignement supérieur.

En application de l'arrêté du 16 juillet 1985 relatif au fichier central des thèses, les sujets de thèses préparées en vue de l'obtention d'un doctorat ainsi que les sujets de thèses soutenues devront être signalés au service du fichier de Nanterre pour les disciplines de : Lettres, Sciences humaines, Théologie catholique, Théologie protestante, Droit, Sciences économiques, Science politique et Sciences de gestion.

La présente circulaire a pour objet de rappeler les modalités d'enregistrement des thèses en préparation.

Dans le cas des thèses soutenues, de nouvelles instructions vous ont été données en vue de l'application de l'arrêté du 25 septembre 1985 (circulaire n° 85-400 du 6 novembre 1985). »